



© F. Boucard

sommaire

■ vie municipale

- (P2) Conseil Municipal du 15 janvier
- (P3) Présence et prévention

■ en ville

- (P4) Infos travaux, rue de Féridan
- (P5) Résidence Séniors
- (P9) Au collège de Fontenay

■ BUDGET 2021

- (P6/7/8)

■ culture

- (P10) Un laboratoire pour les artistes

■ ENFANCE-JEUNESSE

- (P11) Visio conférence
- (P11) Rendez-vous à la maternelle
- (P12) Embarquez sur l'Astrolab'

■ "Filage" sur la scène de la salle Jacques Brel pour Emene et son équipe en résidence de création, du 4 au 10 février.

SUR LA SCÈNE DU PÔLE SUD...

Le spectacle continue

La vie culturelle chartreuse serait-elle uniquement suspendue à la réouverture des salles de spectacles ? Non ! La vie du Pôle Sud ne se limite pas à l'activité des soirs de représentation. En ces temps sombres où les liens semblent se distendre, la Ville de Chartres de Bretagne a fait le choix d'intensifier son soutien à la création avec plus d'accueils d'artistes en résidence. Regards sur ces fenêtres éphémères qui sont aussi des temps de travail précieux de création artistique.

conseil municipal

du 15 janvier 2021

Les principales décisions

■ Finances

La séance a été principalement consacrée au vote du budget 2021 (voir pages 6 à 8)



■ Administration générale

Convention multi-services avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON). Le Conseil accepte le renouvellement de la convention pour la période 2021-2024 avec la FGDON pour la lutte contre les

rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués) et le versement de la participation annuelle financière de la commune à hauteur de 310 € par an.

Convention pour la destruction des nids de frelons asiatiques. Par convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, l'entreprise Hynera Environnement s'engage à procéder à la destruction des nids de frelons asiatiques à la demande de la Mairie de Chartres de Bretagne sur l'espace public communal et sur les propriétés privées du territoire chartrain.

■ Projet de pacte de gouvernance de Rennes Métropole.

Par délibération du 9 juillet 2020, le conseil de Rennes Métropole a décidé d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la métropole et les communes-membres, sur la base de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Ce pacte a pour objet de définir le rôle des différentes instances de Rennes Métropole et de garantir la bonne articulation de la métropole et de ses communes-membres. Il favorise également l'association des élus et des élus des communes aux réflexions et projets métropolitains. Sa mise en œuvre s'appuie pour partie sur le règlement intérieur adopté par le conseil métropolitain. Le projet de pacte de gouvernance, après échanges dans le cadre de la Conférence des Maires, est soumis à l'avis des conseils municipaux des communes-membres, avant son adoption par le conseil métropolitain.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 22 mars à 18h30.

Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu en mairie aux heures d'ouverture, dans la ville sur les panneaux d'affichage et sur www.ville-chartresdebretagne.fr

■ Eclairage sur

La Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale

A l'unanimité, les élus ont approuvé les principes et objectifs de la Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale, applicables sur l'ensemble du territoire communal. Les explications de Xavier Cordonnier, Adjoint en charge de l'urbanisme.

"Ce document évolutif est un véritable outil d'aménagement et d'embellissement pour la commune et les projets qui s'y développent. Elle vise à doter la commune, d'un outil simple, opérationnel et partagé, pour l'accompagnement des porteurs de projets immobiliers collectifs - dans un premier temps - (promoteurs, bailleurs sociaux, collectivité elle-même...), depuis la conception d'un projet jusqu'à l'obtention de toutes les autorisations en vigueur qui permettent sa réalisation.

La Charte est un support méthodologique et, à travers un certain nombre de thématiques, permet la transcription

des objectifs de la collectivité autour de la mise en valeur et de la préservation du cadre de vie : elle n'est pas un document réglementaire. Elle constitue le support d'une relation de partenariat et de collaboration que la Ville souhaite mettre en place avec les maîtres d'ouvrage et définit les grands objectifs en matière de conception et de montage des projets immobiliers d'habitat.

La municipalité se dote d'un cadre permettant de chercher systématiquement la performance et l'efficacité environnementale, en visant la production de bâtiments éco-conçus, très peu consommateurs d'énergie, respectueux



de l'environnement et permettant une maîtrise des charges pour les occupants ; à même de répondre à la nouvelle réglementation énergétique RE 2020 dès la mise en place de celle-ci.

La Charte permet de définir des objectifs de qualité architecturale, et paysagère, de durabilité et d'insertion urbaine des projets, afin de mieux respecter la diversité du tissu urbain tout en maintenant une forte exigence en faveur de l'innovation et de la qualité des logements.

état-civil

Naissances

- 24 décembre
Manuella Ntempoh Kengne
69 av. du Général de Gaulle
- 8 février
Alice Gutierrez Acosta
21, allée de la Fosse Lory
- 11 février
Norah Gouin
3 rue des Frères
Denis et Eugène Bühler

Décès

- 24 décembre
Constant Fontaine
8, rue de Chateaubriand

Elections

En raison du contexte sanitaire provoqué par le Covid-19, les élections départementales et les élections régionales prévues initialement en mars 2021 auront lieu dimanche 13 juin pour le premier tour et le dimanche 20 juin pour le second. Compte tenu de ces dates, la date limite d'inscription sur les listes électorales sera le 7 mai 2021.

Mars 2021 - N°21.2

Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



■ Directeur de la Publication : Philippe Bomin
■ Adjoint à la Communication : Patrick Geffroy
■ Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
■ Maquette : Fabienne Faujour • Dépot légal : à parution • Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevilaine.com



Le Chartrain d'avril/mai sera distribué à compter du 12 avril.

Présence et Prévention

Une Police municipale réorganisée

A l'écoute des habitants, la Police Municipale est un service de proximité à destination de toute la population. Pour une plus grande efficacité, la présence sur le terrain est renforcée. Julien Manceau, responsable de Police vient de prendre ses fonctions aux côtés d'Aurélien Savel.



Sécurité des personnes, sécurité des biens et des installations, sécurité routière, telles sont les principales orientations de la Police municipale à Chartres de Bretagne. En partenariat étroit avec les services de la Gendarmerie mais également les services municipaux, agissant au quotidien sur le territoire, l'objectif est déployer tous les moyens nécessaires pour faire respecter la tranquillité publique : "Conduite sous l'autorité du maire, la commune de Chartres de Bretagne, met en œuvre une politique de sécurité citoyenne, concertée, respectueuse des droits mais également des devoirs et du respect des libertés fondamentales de ses habitants", souligne Mikhaïl Hamadi, élu, conseiller délégué à la sécurité.

Après une expérience de plus de 15 années en tant que policier municipal en Vendée puis dans une commune de Rennes Métropole, Julien Manceau a pris les rênes du service de Police de Chartres le 1^{er} février dernier : "J'avais le souhait d'évoluer dans ma carrière et de m'investir sur un nouveau terri-

toire. Avec M. Savel, nous travaillons principalement en binôme, en patrouille dans la ville, que ce soit à pied, en véhicule motorisé et bientôt à vélo. En concordance avec le projet municipal, notre objectif est de rester disponibles et au contact des habitants", souligne Julien Manceau. Aurélien Savel a pris ses fonctions en mars 2019 dans le cadre d'un emploi en temps partagé avec les communes de Noyal-Châtillon sur Seiche et Vern-sur-Seiche.

“ Ecouter, renseigner, orienter, prévenir les actes délinquants et faire respecter la réglementation, telles sont les missions des policiers municipaux. ”

■ Julien Manceau, chef de police municipale vient d'intégrer la commune aux côtés d'Aurélien Savel. L'équipe se déplace sur l'ensemble du territoire chartrain à pied, à vélo, en voiture ou scooter en fonction des interventions.

En matière de sécurité routière, l'action de l'équipe est primordiale : "Nous menons régulièrement des contrôles de vitesse et sommes amenés à rappeler les bonnes pratiques en matière de respect du code de la route. En ce qui concerne le stationnement nous seront très attentifs à la réglementation notamment en ce qui concerne les places réservées pour personnes à mobilité réduite, les trottoirs ou encore les zones bleues", complète Aurélien Savel.

Pour répondre à l'enjeu de sécurité des biens et des personnes, l'un des outils utilisés est la vidéo protection. Déployée dans la ville depuis 2019, dans le strict respect de la Loi et

des libertés individuelles, elle apporte une aide précieuse à l'action des services de la Police municipale et de la Gendarmerie. Ce dispositif, conjugué aux actions de sensibilisation dans les quartiers ("voisins attentifs", patrouilles...) concoure à l'amélioration du cadre de vie et à la sécurité des Chartrains.

■ La Police municipale sur le terrain de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, les lundis, mardis, jeudis (7h30, le jeudi) et vendredis et de 12h à 16h30 le mercredi.

■ Contacts : police@ville-chartres-débretagne.fr ou 06 46 65 81 55.

■ ENQUÊTE PUBLIQUE

le règlement local de publicité intercommunal

Le règlement local de publicité intercommunal est un document qui établit des règles pour les supports d'affichage publicitaire sur le territoire : il régit notamment, selon la localisation, les possibilités d'installation des supports et leurs formats, mais

pas le contenu du message affiché. Rennes Métropole a lancé l'élaboration de son premier règlement local de publicité intercommunal (RLPi) qui s'appliquera sur le territoire des 43 communes courant 2022. Le projet vise à construire un règlement collectif

pensé avec les communes en fonction de leurs ambiances urbaines et paysagères (centres bourgs et centres villes, zones d'activités...).

■ Vous souhaitez apporter votre contribution, vos observations, vos remarques ? Rendez-vous sur la plateforme rlpirennesmetropole.fr

INFOS TRAVAUX

Rue de Fénidan à sens unique

Artère centrale de notre commune, la rue de Fénidan est une voie très empruntée reliant la rue de la Poterie au boulevard Joseph Maréchal. A l'horizon 2023, au travers de nouvelles constructions, sa physionomie sera modifiée. En attendant, d'importantes modifications de circulation et de stationnement sont attendues.

La rue de Fénidan fait l'objet d'un important renouvellement urbain lié à la vente de terrains privés à des promoteurs immobiliers. Quatre ensembles de petits collectifs ou maisons individuelles verront le jour au cours des trois prochaines années (voir plan ci-contre). La commune règlemente néanmoins ces constructions pour qu'elles soient conformes aux règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du Plan Local de l'Habitat. De plus, les constructeurs doivent se référer à la charte Architecturale, Paysagère, Environnementale adoptée par la com-

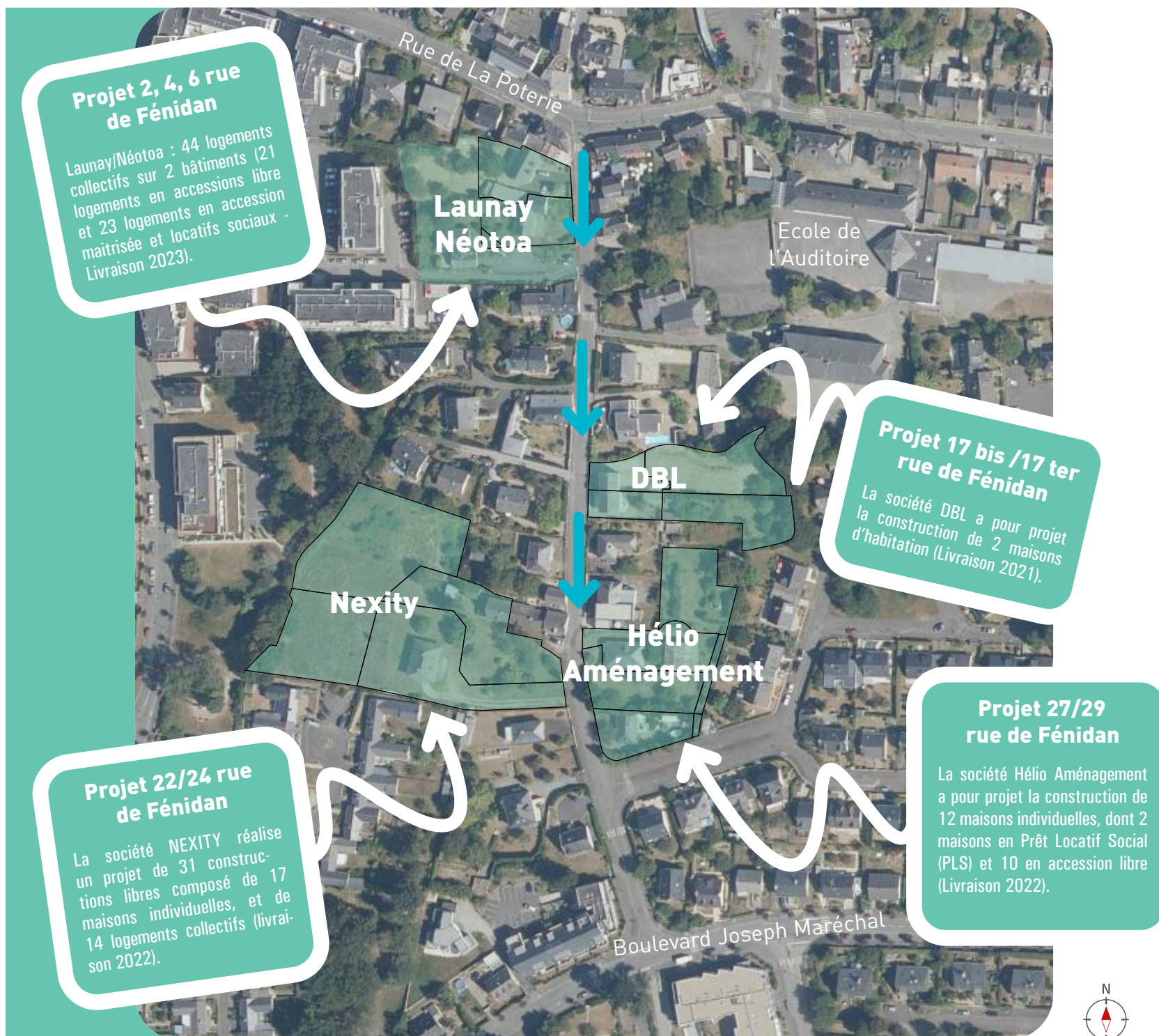
mune lors du Conseil Municipal du 15 février 2021 (voir page 2).

Déjà dense à certaines heures de la journée, la circulation rue de Fénidan amène parfois des difficultés de cohabitation entre les automobilistes, piétons et cyclistes. Le "balai" attendu des véhicules de chantier pour les travaux apporte une contrainte supplémentaire.

Ainsi, dès début mars, la circulation rue de Fénidan se fera exclusivement à sens unique du nord vers le sud pour tous les véhicules motorisés. Cette modification

permettra de sécuriser le va-et-vient des piétons et des cycles, actuellement dangereuse. Afin de sécuriser ce sens de circulation, les cédez-le-passage rue de la Poterie deviendront des Stop.

Par ailleurs, le stationnement sera interdit sur la rue pour tous, y compris les riverains (stationnement également interdit même pour la dépose à l'école). Ces modifications rue de Fénidan ont pour objectifs d'assurer la sécurité des usagers, d'apaiser la circulation et de partager, de façon intelligente, la voie publique.



infos +

■ chenilles processionnaires

Si cet insecte de la famille des lépidoptères porte un nom fort poétique, la chenille processionnaire est pourtant un nuisible envahissant, urticant, dangereux pour l'homme et les animaux. En hiver, chaque année, on observe parfois des cocons blancs et cotonneux dans les pins et dans les chênes. Ces cocons sont synonymes d'une infestation de chenilles processionnaires.

Le nuisible possède des milliers de poils urticants libérés en cas de danger ou de stress. Si l'animal est piétiné, écrasé, soufflé par le vent... ses poils se cassent et restent présents sur place ou s'envolent. A ce jour, il n'existe pas de réglementation nationale de lutte obligatoire. Sur le domaine privé, l'élimination des cocons et chenilles est la charge du propriétaire qui peut couper ces nids et les brûler. Sur le domaine public chartrain, les services de la ville sont intervenus sur les arbres accessibles situés sur le domaine public et dans les enceintes recevant du public.

Pour un signalement sur le domaine public contactez le 02 99 77 40 50

■ le vélo citoyen

Vous savez faire des réparations simples sur un vélo (régler les freins, réparer un pneu, régler un dérailleur...). Vous avez des connaissances, des expériences sur la sécurité à vélo (sécurité routière, astuces sur les comportements à adopter...) ou d'autres compétences sur le thème du vélo et l'environnement ?

Faites-vous connaître à : espacecitoyen.cdb@gmail.com

Résidence séniors

Les travaux ont démarré

Entre la Résidence de La Poterie et l'Eglise, derrière le restaurant de la Brique Rouge, les travaux de construction de la résidence Séniors viennent de commencer. Le 23 rue de la Poterie accueillera fin d'année prochaine, 23 logements locatifs sociaux à destination des aînés.



Fin 2022 verra la livraison d'une résidence collective pour séniors, composée d'un bâtiment de deux niveaux comptant 23 logements locatifs, 15 T2 et 8 T3. L'emplacement en cœur de ville permet d'assurer une proximité optimale des locataires aux services et commerces de la vie quotidienne. Les résidences séniors représentent une solution d'hébergement non médicalisé, adaptée aux séniors autonomes à partir de 60 ans désirant préserver leur indépendance. Le projet comporte également une salle com-

mune de 60 m² avec terrasse, lieu de rencontres et d'activités pour les résidents, ainsi que des potagers partagés permettant de favoriser le lien social, les échanges et de lutter contre l'isolement. Le jardin attenant proposera un espace de convivialité extérieur assurant une connexion de verdure avec la Résidence de La Poterie.

Les attributions s'inscrivent dans le même cadre que pour les attributions classiques de Rennes Métropole, à l'exception près qu'elles seront fléchées

prioritairement pour les séniors. Les dossiers sont à retirer au CCAS. Les Chartrains intéressés par ce projet sont donc invités à remplir une demande de logement le plus en amont possible de la livraison, en précisant dans l'encadré dédié qu'ils souhaitent intégrer le projet de résidence senior à Chartres de Bretagne.

Infos auprès du service logement du CCAS au 02 99 77 63 53.



vie éco

Créatrice chartraine d'objets décoratifs, bijoux et luminaires en matériel de récupération, Amanda Rihet a su s'adapter aux contraintes de la crise sanitaire et vient de créer sa boutique en ligne : lumaicreation.com. Ses créations, uniques ou en petite série, utilisent essentiellement le surcyclage/upcycling qui consiste à valoriser des matériaux et objets anciens : lampes à partir d'appareils photo vintage, instruments de musique, théières, boîtes de collection, lustres recomposés, bijoux d'horlogerie. Elle réalise également une gamme de bijoux et objets en création libre avec une proposition originale autour du cuir, des pierres semi-précieuses, illustrations...

BUDGET 2021

Des perspectives sur un fond de crise

Le budget est l'acte par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise pour une année l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité. Lors du Conseil municipal du 15 février, les élus à l'unanimité ont voté le budget 2021. Le budget de la Ville pour 2021 s'élève à :

18 118 137 €

"Un mécanisme rigoureux de maîtrise des dépenses, portée par les élus, mise en œuvre par les services communaux... au bénéfice des Chartrains."

Le BUDGET 2021 en 4 questions

Entretien avec Patrick Geffroy, adjoint chargé des finances

La crise sanitaire impacte-t-elle les finances de la ville et la préparation budgétaire ?

A ce jour, la crise sanitaire n'est toujours pas sous contrôle, elle a de graves conséquences sur l'économie, les dégâts sociaux sont considérables. Les collectivités ont un rôle important et doivent contribuer à la relance économique. La ville de Chartres de Bretagne mobilise ses efforts chaque année, afin de dégager suffisamment d'autofinancement pour mener des projets locaux qui bénéficieront aux Chartrains de demain.

Cette dynamique s'est construite au fil du temps mais reste fragile, d'où la nécessité de gérer les finances de la ville "en bon père de famille". La maîtrise financière nous permet de dresser un plan pluriannuel d'investissement soutenu. Mais attention, nous sommes aussi très dépendants de l'Etat, qui diminue notre autonomie financière. Cette fragilité structurelle demande un suivi rigoureux, le moindre grain de sable peut venir enrayer la mécanique financière. Si nous avons une bonne visibilité sur nos perspectives financières, nous savons que tel ou tel événement peut à tout moment, venir contrarier la programmation des projets et de l'activité.

Que promet 2021 en terme de projets ?

Cette année verra notamment la livraison du pôle solidarité, derrière la mairie, du hangar au complexe sportif. L'aquaponie sur le site de l'Astrolab', sera dédié à l'écologie et la citoyenneté près du Centre de loisirs des Longues Hayes. De nouvelles études vont être lancées pour la création d'une salle de sports au sud de la commune ou bien encore pour la construction d'un restaurant scolaire, la seconde tranche du programme de vidéo-protection ...

Allez-vous augmenter les taux de la fiscalité ?

Non, nous avons jugé qu'il convenait de prendre le temps de la réflexion avant toute décision précipitée qui ne reposerait que sur la fiscalité. En effet, la gestion rigoureuse de nos dépenses a permis de diminuer considérablement la dette.

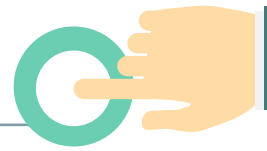
De plus, la municipalité a fait le choix de maîtriser techniquement certaines activités en interne en s'appuyant sur les compétences des agents. Un travail important est réalisé en régie, limitant ainsi les recours onéreux à des prestations

d'entreprises. Nous ne sommes donc pas totalement dépendants des ressources extérieures, ce qui permet de nourrir nos ambitions de développement et ne pas impacter lourdement les Chartrains par l'impôt local.

L'aide financière aux associations s'élève à près de 550 000 € ; comment sont-elles allouées ?

La préparation budgétaire liée à l'attribution des subventions a fait l'objet d'échanges avec les acteurs associatifs chartains. Il est important de rappeler que les subventions aux associations sont allouées dans l'objectif d'intérêt général et qu'à ce titre elles doivent être utilisées en fonction des orientations définies par la municipalité, autour d'un cadre visant à une plus grande cohésion sociale. Les différents projets associatifs doivent être des vecteurs de bien-être et de vivre ensemble, dans le respect des valeurs de la laïcité.

Le Fonctionnement 10 584 081 €



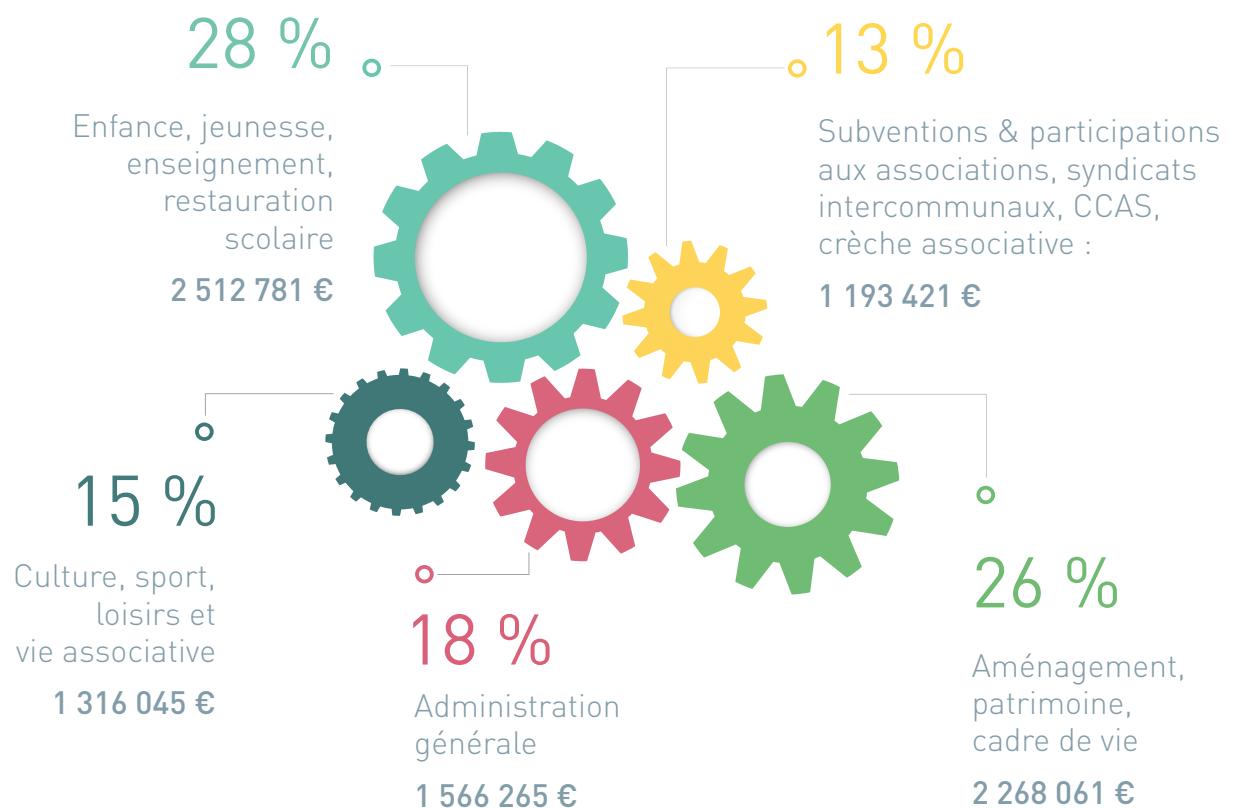
● Côté dépenses

Elles regroupent les dépenses réelles liées à l'exploitation et à la gestion courante des services : charges à caractère général (électricité, combustible, abonnements, fournitures, denrées... nécessaires au fonctionnement des services municipaux), charges de personnel, participations au fonctionnement du CCAS et aux syndicats intercommunaux, aux subventions aux associations et autres organismes... Les dépenses imprévues (307 508 €), les dotations aux amortissements (420 000 €) et le virement à la section investissement (1 000 000 €) ne sont pas compris dans les dépenses ci-contre.

● Côté recettes

Les dépenses doivent être équilibrées avec les recettes prévisionnelles : taxes et impôts locaux, produits des immeubles, produits des activités des services... Les recettes provenant de la fiscalité directe locale ont été de 4 431 681 € en 2020, soit 41% de nos recettes réelles de fonctionnement.

● La répartition des dépenses de fonctionnement



● le Covid en chiffres

Ecrans de protection dans les services, masques, gants, bâches de communication "Port du masque obligatoire", bobines de papier d'essuyage, désinfectant, gel hydroalcoolique, matériel fourni en urgence pour les commerçants, tissu pour les confections de masques pour les habitants...

Les achats

liés au Covid-19 en 2020 s'élèvent à 26 000 €.



● Dette, emprunt, Fiscalité

Le trio de la mécanique financière

La diminution de la dette est le fruit d'une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement. Trois emprunts seront soldés en 2021, ce qui offre la possibilité de recourir à l'emprunt, avec une augmentation limitée des intérêts. L'augmentation des recettes liées à la fiscalité n'est donc pas le levier choisi par la municipalité.

○ Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2021 est d'environ 1 717 000 € dont 41 000 € d'intérêts.

○ L'annuité 2021 s'élève à 537 000 €.

○ Soit 210 €/habitant.
8 154 Chartrains au 1^{er}/01/21. Moyenne de l'annuité/habitant dans les communes de Rennes Métropole : ?????? €)

○ La taxe d'habitation

Son taux ne fait plus l'objet d'un vote. En effet le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est affecté à l'État, jusqu'à la disparition prévue en 2023. En 2021, 80 % des foyers ne paieront pas de taxe d'habitation. Cette perte de recettes pour la commune est compensée par la part de la taxe foncière bâti qui était perçue auparavant par le Département.

○ Taxe foncière bâti : 33,31 %

13.41% part communale + 19,9 % ancienne part perçue par le département.

○ Taxe foncière non bâti : 24,17 %

L'investissement 7 534 056 €



L'investissement finance les opérations destinées à augmenter la valeur du patrimoine de la ville. Il s'agit notamment des opérations d'équipement comme les constructions ou acquisitions de biens (terrains, mobilier, matériel...). Les études liées à ces opérations font également partie de l'investissement ; on y ajoute les remboursements d'emprunts et diverses opérations d'ordre. Pour les principaux investissements, les montants sont ceux alloués pour l'exercice budgétaire 2021. Ils peuvent intégrer, le cas échéant, les reports non réalisés de 2020. Ainsi, pour 2021

- Les nouvelles dépenses d'équipement (logiciels, mobilier, matériels...) 392 545 €.
- Les nouveaux projets de construction ou d'aménagement 5 107 600 €.
- Les acquisitions de parcelles et achats fonciers 300 000 €

● Quelques dépenses d'investissements 2021



ECOLES BROCÉLIANDE & AUDITOIRE

Eclairage, 10 draisennes, cloche pour la cour, 30 calculatrices, vidéo-projecteur interactif, 11 enceintes, jeux d'intérieur, cabanon extérieur, adaptabilité PMR (Agenda d'Accessibilité Programmée), entretien annuel des sols et peintures... + fin des travaux à l'Auditoire (reste à réaliser)

215 829,96 €

CENTRE DE LOISIRS des Longues Hayes Rénovation et agrandissement 245 000 €



EHPAD Travaux de réaménagement et d'agrandissement 2 150 000 € Dont 500 000 € de subventions (Etat + Département)



Dans le quartier des Portes de la Seiche, lancement des études pour la construction d'une NOUVELLE SALLE DES SPORTS 50 000 €



MOBILIER URBAIN pour les squares & chemins 14 000 €

EXTINCTEURS & DÉFIBRILLATEURS 15 000 €

FILETS football, handball, tennis... 800 €

APICULTURE Essaim, équipement et matériel 4 500 €

CIMETIÈRES Installation de 18 cavurnes 7 600 €

Les subventions 543 420,70 €

La diversité des associations à Chartres de Bretagne constitue une richesse qui contribue à faire vivre la ville. En plus de moyens humains et matériels, la municipalité apporte son soutien à ces structures notamment par le biais de subventions qui aident au fonctionnement ou contribuent à un événement ponctuel. Vous pouvez consulter le tableau des attributions des subventions sur le site de la ville : www.ville-chartresdebretagne.fr

Dans Le Chartrain d'Avril/Mai, un dossier spécial "Associations".



L'aménagement de la ZONE VERTE & BLEUE

qui traverse la ZAC des Portes de la Seiche

1 336 000 €

infos +

■ ECOWATT, votre météo de l'électricité

Comment savoir à quel moment réduire sa consommation d'électricité ? Comment la consommer au meilleur moment ?

Ecowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes.

Par une consommation responsable, tous les Français peuvent contribuer à accélérer la transition énergétique et à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. Pour cela, inscrivez-vous aux alertes sur www.monecowatt.fr pour être informé en temps réel.

■ Élection SYNDICALE TPE

Vous êtes salarié(e) d'une très petite entreprise (moins de 11 salariés) ou employé(e) à domicile ? Du 22 mars au 4 avril 2021 votez pour désigner le syndicat qui vous représentera, vous conseillera et vous défendra durant les quatre prochaines années. Vous pouvez voter si :

- au mois de décembre 2019, vous étiez salarié(e) d'une entreprise de moins de 11 salariés ou employé(e) à domicile, en CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage ;
- Si vous avez 16 ans révolus à l'ouverture du vote, le 22 mar ;
- Quelle que soit votre nationalité.

Début janvier, vous avez reçu par courrier vos identifiants d'électeur : accédez à votre espace sur election-tpe.travail.gouv.fr. Si vous n'avez pas reçu de courrier, rendez-vous sur : election-tpe.travail.gouv.fr ou contactez l'assistance en ligne W au 09 69 37 01 37.

au collège de Fontenay...

Une nouvelle principale



■ Angélique Beck, la nouvelle principale du Collège de Fontenay depuis janvier 2021.

Suite au départ en retraite de Michel Charles en fin d'année 2020, Angélique Beck a pris ses fonctions au 1^{er} janvier 2021. Elle est la nouvelle principale du Collège de Fontenay qui rassemble 610 élèves de 3 communes : Chartres de Bretagne, Pont-Péan et Noyal-Châtillon sur

Seiche : "J'ai en charge de terminer cette année scolaire et de préparer la rentrée de septembre 2021 qui verra l'ouverture d'une nouvelle classe. Le collège en comptera 23 à la rentrée". Madame Beck dispose d'une expérience de plus de 8 ans en direction adjointe dans différents départements.

Avant d'arriver à Chartres pour assurer l'intérim de remplacement de M. Charles, elle était principale adjointe du collège de Montfort sur Meu.

Elle découvre, cette fois en qualité de Principale, un nouvel établissement, des élèves, une équipe éducative dynamique ainsi que le territoire chartrain : "Les partenariats y sont nombreux et précieux ; qu'ils existent dans les domaines du sport, du spectacle vivant, de la photographie ou encore du développement durable, ils permettent de donner du sens aux apprentissages. Si la crise sanitaire limite sérieusement les perspectives et complexifie le quotidien, nous devons nous adapter ! C'est un défi que je relève avec enthousiasme !" ... Bienvenue.

A noter : Les Portes ouvertes du collège de Fontenay auront lieu le vendredi 26 mars. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les modalités seront communiquées sur le site du collège <https://college-de-fontenay.ac-rennes.fr>.

Du côté de Greenlandia...



Ambassadeurs de l'expédition scientifique polaire Greenlandia, les élèves de 4^e D multiplient les rencontres avec des professionnels ouvrant leurs connaissances et leur curiosité sur la culture, le mode de vie des populations du Groenland mais aussi sur le changement climatique.

Laurent Janneau, chercheur au CNRS est venu rencontrer la classe en janvier. Il a évoqué avec eux l'impact des activités humaines sur les écosystèmes en Arctique, avec notamment

le dégel plus important du permafrost, les risques pour les infrastructures (maisons, routes, ponts, usines...) et l'augmentation du rejet des gaz à effet de serre, consolidant ainsi les connaissances acquises avec Xavier Bougeard, de l'équipe Greenlandia.

Il a aussi souligné la nécessaire adaptation des espèces animales ou végétales à ce nouvel écosystème. Pour impliquer les élèves, le scientifique a proposé un jeu de rôles sur la résilience des habitants d'Iltoqqortoormiit

(Groenland, ville centrale du projet Greenlandia) face au réchauffement climatique. Explorer des points de vue, construire un argumentaire s'exprimer et convaincre à l'oral... La science et la protection de notre environnement deviennent ainsi des supports pédagogiques en cours de français.

Continuez à suivre la Greenlandia sur : <https://greenlandia.org/> et <https://college-de-fontenay.ac-rennes.fr> et la page Facebook de la ville de Chartres de Bretagne.

UN LABORATOIRE POUR LES ARTISTES

Le Pôle Sud toujours en ébullition



■ Les musiciens de "Nemour" en résidence.

Création musicale pour les tout-petits, photographie, danse aérienne, électro pop, danse hip-hop, théâtre d'objets... Les murs du centre culturel chartrain résonnent ! Professionnels du spectacle et artistes cherchent, testent, expérimentent, créent pour finaliser un spectacle ou un projet destiné au public à plus ou moins long terme.

Depuis toujours, le Pôle Sud est une ruche dans laquelle se croisent artistes, techniciens et professionnels : "L'accompagnement à la création à Chartres de Bretagne est l'un des axes de la politique culturelle, tout autant que l'action artistique. C'est ainsi que notre rôle de médiateur prend sens et qu'il peut faciliter les rencontres entre les artistes et tous les publics", souligne Maud Cosson, directrice de l'action culturelle de la ville. La résidence d'artistes sur le territoire permet ces rencontres sous des formes différentes, souvent plus intimistes (ateliers avec des scolaires, déjeuners sur scène...).

Si la crise sanitaire bouleverse les différentes programmations et surtout semble "effiloche" les liens avec le public, le Pôle Sud a décidé d'ouvrir ses portes en grand pour soutenir les artistes.

Au quotidien, dans les locaux du Pôle Sud pour une semaine ou quelques jours, aux côtés de l'équipe, les artistes bénéficient d'un accompagnement technique, de ressources documentaires, de conseils pour trouver des financeurs, d'un espace de travail ou d'un soutien en production : "Dans chaque étape de création, ils ont aussi besoin de se confronter au regard du public. Pour cela, sans pouvoir accueil-

lir le grand public, nous organisons des séances privées avec, par exemple, des programmeurs culturels, des collégiens, des lycéens...", ajoute Marine Thébaud, programmatrice. Qu'ils soient émergents ou confirmés, les artistes trouvent à Chartres de Bretagne un lieu d'expression, d'expérimentation et de diffusion qui contribue à faire rayonner le spectacle... vivant !

Par le prisme de l'artiste

Alima Rolland, chorégraphe et danseur de la compagnie Palette "La résidence de création dans un site tel que le Pôle Sud nous permet d'expérimenter, de créer de la matière. On s'approprie l'énergie du lieu et des gens qui y travaillent. La rencontre avec les publics nourrit le processus de création. Je danse parce que j'ai quelque chose à dire et surtout à donner et nous espérons pouvoir vous présenter notre nouveau spectacle en 2022 au Pôle Sud. Dans cette nouvelle création, il s'agit d'interroger la question de l'image : le regard, la fascination que l'on porte sur l'autre et l'image que l'on renvoie aux autres dans nos sociétés".

Arthur, Arzhur, Tom et Geoffroy rassemblent leurs univers pop électro au sein de Nemour. Ce groupe rennais émergent, habitué des réseaux sociaux, a pu travailler sur scène dans des conditions professionnelles, grâce à une semaine de résidence de création au Pôle Sud : "L'espace scénique, l'acoustique, la lumière... En tant que jeunes musiciens, nous mesurons la chance que nous avons d'évoluer dans ces conditions accompagnés d'un technicien son", souligne Arzhur. "Cette semaine nous a permis d'une part de préparer l'enregistrement d'un futur album et d'autre part de nous confronter au regard extérieur", complète Arthur.

En effet, une classe du lycée de Bruz, option musique est venue les rencontrer : "La musique est faite pour être partagée en direct...", conclut Geoffroy.

UNE RÉSIDENCE D'ARTISTE, C'EST QUOI ?

Une résidence est un lieu qui accueille un ou plusieurs artistes pour que celui-ci ou ceux-ci effectuent un travail de recherche ou de création, sans qu'il n'y ait d'obligation de résultat. La création sera facilitée grâce à la mise à disposition d'un lieu de vie et de création, des moyens techniques et humains.

LES RÉSIDENCES D'HIVER...

■ La compagnie Chapi Chapo et les petites musiques de pluie prépare "Tilt". Ce spectacle musical à partir de 3 ans coproduit par la ville de Chartres, est programmé le 15 avril 2021. La résidence s'est déroulée du 4 au janvier.

■ "La S.A.P.E" est la nouvelle création danse hip-hop et contemporaine de Palette, accueillie au Pôle Sud, du 12 au 15 janvier. La compagnie rennaise reviendra 2 semaines en janvier 2022 pour finaliser leur spectacle.

■ Le Bob Théâtre de Rennes est venu en résidence d'écriture du 11 au 15 janvier. Cette création de théâtre d'objets "Le Méchant" sera coproduite par la ville. Cette résidence a permis une rencontre avec les élèves des ateliers Théâtre.

■ Les musiciens de Nemour, groupe rennais de musique électro pop ont travaillé en résidence du 26 au 29 janvier. Ils ont rencontré une classe du lycée St Joseph de Bruz.

■ Du 4 au 10 février, résidence soul & funk de Emanc (photo de Une).

■ Après une 1^{ère} résidence en juillet 2020, la Cie Gap the Mind a achevé sa création "La lumière vient du noir" de danse/cirque en résidence du 11 au 19 février. Initialement prévu le 19 février, ce spectacle sera présenté ultérieurement au Pôle Sud.



■ La Cie Palette avec une classe de 6^e du Collège de Fontenay.



■ Dernier envol pour la Cie Gap the mind.

LE PRINTEMPS DES POÈTES

à la médiathèque

En partenariat avec l'association Des Mots pour Le Dire et l'école intercommunale de musique et de danse Jean Wiener, la médiathèque a travaillé sur un projet de lectures musicales et chorégraphiques.

Neuf textes courts inspirés du thème national du festival "Printemps des poètes", le désir, ont été écrits et seront lus par les membres de l'association, mis en musique et chorégraphiés par les élèves de l'école Jean Wiener. Ce travail collaboratif donnera lieu à une représentation ou une diffusion sous une forme virtuelle.

+ d'infos très bientôt sur les pages Facebook de la Médiathèque, de l'école Jean Wiener et de la ville

SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE

La petite enfance en grand



Lundi 15 mars à 20h
Ouverte à tous
Inscription préalable
via le site de la ville
www.ville-chartresdebretagne.fr

■ VISIO CONFÉRENCE

Dans le cadre de la 8^e édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance, la commune de Chartres de Bretagne vous propose une visio-conférence autour du thème :

L'autorité... des limites pour grandir

- . Identifier votre style d'autorité
- . Susciter la coopération de l'enfant plutôt que son obéissance
- . Développer une discipline familiale bienveillante
- . Continuer à grandir avec vos enfants.

■ Conférencière : Monica MEJIA, Psychologue clinicienne, avec *La Vie des Parents*, elle accompagne les parents et professionnels de l'éducation dans leur rôle auprès des enfants depuis plus de 15 ans grâce aux conférences, ateliers, consultations et formation professionnelle.

■ RENDEZ-VOUS À LA MATERNELLE ... À BROCÉLIANDE



Avenue de Brocéliande, l'école maternelle se compose de 7 classes. Elle accueille les enfants de la Petite à la Grande section avec 1 enseignante et 1 Atsem par classe. Les classes sont pourvues, de coins jeux, de matériel éducatif, de coin regroupement... en lien avec les programmes de l'école maternelle. Chaque classe dispose de toilettes attenantes aux classes. Les dortoirs sont proches des classes.

Des sorties ou l'accueil d'intervenants extérieurs font partie des projets et des apprentissages : la médiathèque, l'école de musique, lors de sorties spectacles ou cinéma, la bibliothèque de l'école, des rencontres sportives organisées par l'Usep, sorties pédagogiques, bénévoles Lire et Faire Lire...

Les inscriptions se font à la Mairie
Contact au 02 99 77 13 09 ou secretariats@ville-chartresdebretagne.fr.



Le monde de demain ne peut se dessiner sans une prise en compte des enjeux environnementaux

Eco-citoyens ! Embarquez sur l'Astrolab'

Il ne s'agit pas d'un sous-marin ni d'un vaisseau spatial, l'Astrolab', c'est le nom donné à un outil pédagogique « made in Chartres » dédié à l'animation d'activités liées aux enjeux environnementaux. L'objectif est de participer à la formation de citoyens "éco-responsables", de sensibiliser tous les publics et principalement les jeunes, aux effets de l'activité humaine sur la planète.

Les enfants qui fréquentent les accueils de Loisirs des Longues Hayes connaissent déjà bien l'Astrolab' : "Mais oui ! C'est derrière le centre, un champ pour s'amuser, jouer, planter des légumes... Bientôt il y aura même des poissons qui mangent les racines des plantes !", raconte Jonas, 8 ans.

L'Astrolab' est à la fois un lieu pédagogique et un outil d'observation et d'expérimentation. Ainsi, de nouvelles activités seront proposées prochainement pour éveiller les consciences sur la préservation de l'environnement. "L'éco-citoyenneté est un axe majeur

de l'accompagnement éducatif auprès des populations jeunes. Tout a été mis en œuvre pour que l'Astrolab' nouvelle génération prenne son envol" indique Christelle Schindler, Conseillère déléguée à l'Astrolab'.

Entretenu et animé par les services techniques et enfance-Jeunesse de la Ville, ce site permettra la pratique d'activités diverses telles que le bricolage, l'astronomie, l'utilisation du bois vert, la réalisation d'ateliers culinaires, le jardinage, le land-art. "Outre l'animation, ce sera, avant tout, un lieu de partage des connaissances et des compétences afin de contribuer à faire naître des

éco-citoyens responsables" précisent, de concert, Florent Hoellard, du service animation et Arnaud Samson, du service technique, tous deux référents de l'Astrolab'.

Dès les prochaines vacances de printemps, le potager du site reprendra vie, l'idée étant de mettre en œuvre un mode de culture simple et productif favorisant la saisonnalité. L'activité "Potager" est importante pour la Commune car elle est toujours créatrice de liens notamment intergénérationnels. Avant l'été, les jeunes pourront, également, tester la production de cultures en aquaponie (voir ci-dessous).



Des activités ludiques et utiles, des découvertes, des délicieuses choses à déguster, des rencontres, des soirées conviviales, de la transmission de savoirs... L'Astrolab se déploie peu à peu. Gageons que dans quelques mois, rares seront les Chartreains qui penseront encore l'Astrolab est un vaisseau spatial !

+ d'infos :
astrolab@ville-chartresdebretagne.fr
ou 02 99 77 41 09

■ L'AQUA... QUOI ? AQUAPONIE ?

Eh non, rien à voir avec les poneys !!! Il s'agit de la combinaison de l'aquaculture, élevage de poissons et l'hydroponie, culture hors-sol des plantes grâce à de l'eau enrichie en matières minérales. Ce circuit vertueux fonctionne grâce à la symbiose entre les poissons, les plantes et les bactéries présentes naturellement. Les déjections des poissons sont alors transformées en matières assimilables par les plantes qui, à leur tour, purifient l'eau.

3

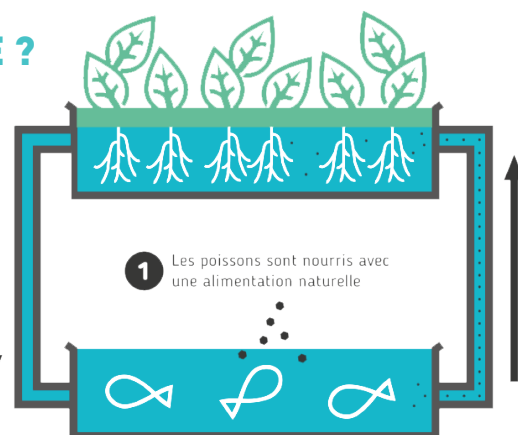
Les plantes filtrent l'eau pour les poissons

1

Les poissons sont nourris avec une alimentation naturelle

2

L'eau des poissons riche en nutriments nourrit les plantes



■ Future serre qui abritera l'aquaponie.

